

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale  
Sud Luberon

Date de publication : 08/03/2023

Séance du 23 février 2023

Date de convocation : 14 février 2023  
Date d'affichage : 14 février 2023

NOMBRE DE MEMBRES :  
Afférents au Conseil Communautaire : 41  
En exercice : 41  
Qui ont pris part à la délibération : 26  
Nombre de voix exprimé : 35

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois février,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Geneviève Jean, Vice-présidente,

**Présents :** Pierre Aubois, Jean-Luc Borel, Jean-Marc Brabant, Romain Brette, Géraud de Sabran Pontevès, Alain de Villebonne, Philippe Egg, Mylène Garcin, Alain Gouirand, Valérie Grange, Marc Jaubert, Geneviève Jean, Séverine Maugan-Curnier, Eve Maurel, Jacques Natta, Josiane Panattoni, Brigitte Pascal-Freytag Béatrice Paumier-Lallemand, Joëlle Richaud Grégory Risbourg, Jean-Louis Robert, Serge Robin, Richard Rouzet, Nicolas Salerno, Catherine Serra et Bernadette Vitale

**Procurations de :** François Bonnet à Alain de Villebonne, Mariane DomeizeL à Pierre Aubois, Marc Duval à Jean-Marc Brabant, Josiane Giraudon à Catherine Serra, Alain Gueydon à Geneviève Jean, Franck Laroche à Joëlle Richaud Nathalie Le Bouc à Alain Gouirand, Jean-François Lovisolo à Jean-Luc Borel, Brigitte Margaillan à Séverine Maugan-Curnier.

**Absents et excusés :** Emilie Bastié, Anne-Marie Dauphin, Rose-Marie Dumontier, Samantha Khalizoff, Michel Partage et Robert Tchobdrenovitch. Karine Mouret est supplée par Brigitte Pascal-Freytag.

Monsieur Gregory RISBOURG est nommé secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION N°2023-011  
Budget général 2022 – Vote du compte administratif

Rapporteur : Robert TCHOBDRNOVITCH

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 5211-1, L. 2121-31, L.1612-12 et L.2121-14 ;

Vu la délibération n°2021-034-1 du 8 avril 2021 adoptant le budget primitif 2021 de COTELUB ;

Vu la délibération n°2021-043 du 27 mai 2021 approuvant la décision modificative n°1 ;

Vu la délibération n°2021-101 du 4 novembre 2021 approuvant la décision modificative n°2 ;

Vu l'instruction budgétaire M14 applicable aux EPCI.

Madame Geneviève Jean est élue Présidente de séance.

Considérant ce qui suit :

Le comptable public a transmis le compte de gestion de l'exercice 2022.

Monsieur le Président donne lecture du compte administratif du budget général de COTELUB de l'exercice 2022, dressé par lui-même et présente le budget de l'exercice clos ainsi que toutes les pièces administratives qui s'y rattachent.

Les résultats du compte administratif 2022 se présentent comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	14 843 813,37 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	14 178 066,01 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	665 747,36 €
RESULTAT REPORTE N-1	4 262 271,61 €
RESULTAT DE CLOTURE DE FONCTIONNEMENT	<b>4 928 018,97 €</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 447 926,82 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 833 591,80 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	614 335,02 €
RESULTAT REPORTE N-1	2 406 199,02 €
RESULTAT DE CLOTURE D'INVESTISSEMENT	<b>3 020 534,04 €</b>

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, Monsieur le Président, après avoir répondu aux questions, sortira de la salle au moment du vote.

Madame la Présidente de séance propose au conseil communautaire :

- D'arrêter le compte administratif 2022 présenté par Monsieur le Président ;
- D'autoriser Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et, après en avoir délibéré, décide :

- **D'arrêter** le compte administratif 2022 présenté par Monsieur le Président ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

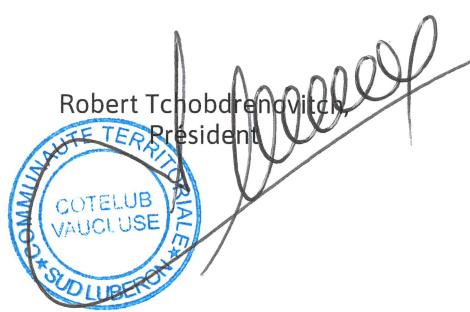
Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Par :

35 voix POUR

Unanimité des suffrages exprimés

Grégory Risbourg  
Secrétaire de séance



Robert Tchobodrenovitch,  
Président